

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DAC 33 Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle 2012-2014 avec l'association Musique Danse XXe (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Musique Danse XXe ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 45.000 euros dont 1. 000 euros sur proposition de la mairie du 20 e arrondissement, est attribuée à l'association Musique Danse XXe située 210, rue de Belleville, 75020 Paris. 2013_01973 ; 19134.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 45.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention pluriannuelle relative à l'attribution de cette subvention, dont le texte est joint au présent projet.